

CONDITIONS D'ADHÉSION AUX ATELIERS DE MÉNILMONTANT

Peuvent adhérer aux AdM...

... les peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, graveurs, dessinateurs, concepteurs d'installation, plasticiens... Toute personne ayant une création plastique **ORIGINALE**, selon les critères officiels de la Maison des Artistes, c'est à dire une production d'œuvres uniques ou de moins de 8 exemplaires pour les moulages, et de moins de 10 tirages pour les photographies.

Ce principe écarte à priori les fabricants de mobilier, les créateurs d'objets décoratifs en série. Sont acceptées les créations d'art appliqué dès lors que le principe de l'objet unique est respecté.

• Les artistes ayant un lieu de travail ou d'exposition à Ménilmontant (voir plan) et disposant d'un lieu accessible au public durant les 4 jours de la manifestation.

Adressez vos questions et vos adhésions à la correspondante de votre zone

AU CORRESPONDANT DE VOTRE ZONE

ZONE 1

Isabelle Marchand
17, rue du Retrait
75020 Paris
01 39 50 11 34
isabelle.marchand@yahoo.fr

ZONE 2

Muriel Dumoulin
181, av Jean Jaurès
75019 Paris
01 47 97 98 76
muriel Dumoulin@voila.fr

ZONE 3

Annette Jalilova
4 bis, rue Boyer
75020 Paris
01 47 97 67 41
ajalilova@club-internet.fr

ZONE 4

Pascale Convert
31, rue Julien Lacroix
75020 Paris
01 47 97 81 53
pascale.convert@wanadoo.fr

RAPPEL : Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Si vous souhaitez régler vos cotisations en plusieurs fois (3 versements maximum), indiquez au verso et au crayon la date à laquelle nous devons les encaisser.

MODALITES D'INSCRIPTION

Vous souhaitez participer aux journées
Portes Ouvertes des Ateliers de Ménilmontant
25 - 26 - 27 - 28 septembre 2009

voici la marche la suivre :

- ➔ - Repérez sur le plan dans quelle zone se situe votre lieu d'expo et envoyez vos éléments d'adhésion au correspondant de cette zone.
- ➔ - Remplissez **TRÈS LISIBLEMENT** votre bulletin d'adhésion (de cette lisibilité dépend l'exactitude des données qui seront reportées sur le dépliant).
- ➔ - Situez **PRÉCISEMENT** votre lieu d'expo sur le plan au recto du bulletin d'adhésion (Côté pair ou impair de la rue ?).

- ➔ - Pour le dossier de presse : une photo de vous même en situation avec votre activité artistique et/ou le quartier. Si possible avec un peu d'humour ! Et une phrase courte (pour une bulle genre BD) que nous intégrerons.

300 DPI (en pixels/pouces) pour la haut-déf - 7 cms de large - JPEG

Les photos sont à envoyer par courriel à :

photos300@ateliersdemenilmontant.org

ou par courrier : AdM 43 rue des Panoyaux 75020 Paris



- ➔ - Pour l'envoi aux journalistes : Les photos sont à envoyer par courriel à : **photos300@ateliersdemenilmontant.org**

Photos d'ambiance d'atelier (1 à 3 photos)

Photos d'œuvres (1 à 3 photos)

Envoyer un mail à Cathy Bion pour la prévenir de votre envoi à :

cathy.bion@club-internet.fr - 01 42 55 95 99

- ➔ - Remplissez **OBLIGATOIREMENT** le questionnaire joint : Indiquez la ou les tâche(s) petite(s) ou grande(s) auxquelles vous vous engagez à participer (Évitez les engagements sans lendemains !!!)

- ➔ - Joignez votre règlement : (Voir tarifs au verso).

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
1^{er} juillet 2009

CONDITIONS D'ADHÉSION AUX ATELIERS DE MÉNILMONTANT

FRAIS D'INSCRIPTION

Déterminez votre catégorie...

- 1- Adhésion annuelle seule = 25 €
- 2- Participation aux PO (inclus la cotisation annuelle) = 85 €
- 3- + 5 euros pour une 1^{ère} inscription au PO = 90 €

1/ Vous ne participez pas aux Portes Ouvertes mais vous souhaitez participer aux autres activités de l'association ou être tenu informé, renvoyez le bulletin et une cotisation de **25 euros**.

2/ Vous RENOUEVEZ VOTRE ADHESION aux AdM (inscrit en 2004, 2005, 2006, 2007 ou 2008)
Joignez à votre bulletin, un chèque de **85 €** (cotisation 25€ + frais de participation aux PO 60€).

3/ Vous êtes NOUVEL ADHERENT aux AdM
Joignez à votre bulletin un chèque de **90 €** (cotisation 25€ + participation aux PO 60€ + frais de dossier 5€)
Pensez à envoyer vos éléments à intégrer au site de l'association (Voir instructions ci-dessous*)
Un pot amical et d'accueil sera organisé à votre intention courant juin.

4/ Vous êtes un COLLECTIF D'ARTISTES : Votre demande d'inscription sera soumise à l'approbation des membres du bureau et de la commission PO sur présentation d'un dossier (Texte de présentation de votre collectif ou association, nombre de participants prévus...)
Les frais de participation se feront par décision du bureau des AdM.

RAPPELS... QUESTIONS... CONSEILS...

Vous adhérez en qualité de membre-participant.

L'ASSOCIATION N'EST EN AUCUN CAS, PRESTATAIRE DE SERVICES.

L'organisation des Portes Ouvertes repose sur la participation bénévole de chacun.

(Indiquez sur le questionnaire joint la nature de votre participation)

• Le montant de l'adhésion

couvre environ 60% des divers frais d'organisation des PO avec, notamment, les frais de création et d'impression des éléments de promotion (affiches, dépliants, flyers, dossiers de presse), les frais de promotion (chaque année une campagne de presse est orchestrée par Cathy Bion, attachée de presse professionnelle), les frais de fonctionnement de l'association (assurances, frais postaux, équipements...)

• Recherche de Partenaires :

Il est important que chacun se charge de fidéliser les commerçants déjà partenaires et d'en convaincre de nouveaux. Pour l'association, c'est une source non négligeable de financement mais aussi une façon de tisser un lien social dans le quartier. Pour le commerçant c'est un support de publicité appréciable (+ de 25 000 dépliants distribués). (Voir formulaire prévu à cet effet)

• **Arts postés** : Comme chaque année il vous sera demandé de réaliser **quatre "Arts Postés"** (œuvres originales réalisées sur carteline 15 x 21 fourni et estampillé par les AdM) qui seront vendus au bénéfice de l'association.

• Je cherche un lieu pour exposer, comment faire ?

Vous pouvez repérer les lieux publics déjà recensés sur les dépliants des années précédentes, appeler les artistes qui y ont exposé ou prospecter auprès des cafés, restaurants, lieux associatifs susceptibles de devenir lieu d'expo. Vous pouvez profiter des AG des AdM pour en parler à la ronde.

Si vous trouvez un lieu assurez-vous

1/ de sa gratuité

2/ que le lieu se prête à l'accueil du public

3/ qu'il pourra ouvrir les 4 jours de 14h à 20h.

S'il fait partie d'une copropriété, assurez-vous, si besoin, et préalablement de son accord.

• Dois-je m'inscrire bien que je n'aie pas encore trouvé de lieu ?

Oui si vous avez des pistes sérieuses et avant la date limite du 1^{er} juillet, (cela permet de commencer la mise en place de la maquette du dépliant et du dossier de presse).

Dans ce cas votre chèque sera encaissé quand vous aurez trouvé votre lieu d'expo.

ATELIERS DE MENILMONTANT

ASSOCIATION LOI 1901
43, rue des Panoyaux - 75020 PARIS